

TRANSFERT DE DOSSIER UNIVERSITAIRE

La procédure

Les étudiants inscrits dans les études de médecine dans une faculté de médecine française peuvent solliciter un transfert de dossier en vue d'une inscription à la Faculté de Médecine Sorbonne Université.

Ils doivent transmettre **avant le 30 avril** au service de la scolarité de la Faculté de Médecine Sorbonne Université, les documents dont la liste figure ci-dessous, qui seront examinés par la Commission Pédagogique de la faculté.

Les résultats seront adressés aux étudiants avant la fin du mois de mai. *Attention, ceci est une date prévisionnelle, susceptible d'être modifiée compte tenu du contexte sanitaire actuel.* En cas d'avis favorable, les étudiants devront faire procéder au transfert définitif de leur dossier universitaire par leur faculté d'origine.

Pièces à fournir :

- lettre de motivation
- curriculum vitae
- relevés de notes du baccalauréat et des études de médecine (comprenant le nombre d'inscription en PACES et le rang de classement)
- préciser l'objet de votre motivation et joindre les pièces justificatives nécessaires (acte de mariage, PACS, justificatif de mutation etc...)
- autorisation du Doyen de la Faculté de Médecine d'origine

Ces documents sont à transmettre **UNIQUEMENT PAR MAIL** à :

Mme Céline LANDAIS:
celine.landais@sorbonne-universite.fr
ET Mme Mélanie CARITEY:
melanie.caritey@sorbonne-universite.fr

Remarques

- Seules les demandes d'admission en 2^e cycle / DFASM (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences médicales : DFASM1, DFASM2, DFASM3) sont possibles cf. à l'article 8 de l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Sauf circonstances exceptionnelles, la Faculté de Médecine Sorbonne Université n'accepte pas les étudiants des autres facultés de médecine franciliennes
- Toutes les demandes doivent être accompagnées de l'accord du Doyen de la faculté d'origine